L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 11 AOUT 1852.

Imprimé et publié par G. F. W[illegible]
N° [illegible], rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 11 AOUT.

POUR PRESIDENT:
WINFIELD SCOTT.
DE LA VIRGINIE.
POUR VICE PRESIDENT:
WM. A. GRAHAM.
DE LA CAROLINE DU NORD.

ELECTEURS

Pour président et pour vice-président:

Premier District—Jacques Toutant, de St-Bernard; (substitut, J. B. Wilkinson Jr., de Plaquemines.)

Second District—Christian Roselius, d'Orléans; (substitut, Cyprien Dufour, d'Orléans.)

Troisième District—Duncan F. Kenner, de l'Ascension; (substitut, Fergus Gardère, de Jefferson.)

Quatrième District—Geo. W. Watterston, de Livingston; (substitut, B. J. Barrow, de Ouest-Féliciana.)

Cinquième District—Alexandre Declouet de St-Martin; (substitut, J. K. Elgee, des Rapides.)

Sixième District—John Ray, de Ouachita, (substitut, D. F. Boyaden, de Caddo.)

CONTRASTE.

Le Général Scott.	M. Pierce.
Monsieur, je suis de la façon la plus complète en faveur de la Constitution, en faveur de l'Union, en faveur du Compromis, et d'une façon tout aussi complète contre quiconque est opposé au Compromis, à l'Union ou à la Constitution. (Discours du Général Scott à la délégation du Mississipi.)	*On m'a demandé si j'aimais la loi sur les esclaves fugitifs. J'ai répondu que non, que je l'abhorrais. Je me résolus à la prendre de [illegible].* (Discours prononcé par M. Pierce à Manchester, N. H., le 2 janvier 1852.)

OPINION DE L'ABOLITIONISTE GIDDINGS
SUR LE GENERAL SCOTT
Et le Programme Whig.

"Je sais que l'on cherche de déterminer notre libre démocratie à soutenir le candidat whig à la prochaine présidence. Il y a longtemps que je connais la personne qui a été désignée candidat. Je n'aurais personnellement aucune objection contre le général Scott pas plus que contre le candidat démocrate; mais s'il est élu, *il s'est engagé à maintenir les entraves, les crimes qui découlent des mesures de compromis et de la loi sur les esclaves fugitifs*, DE LES PERPETUER AUTANT QUE CELA DEPENDRA DE LUI ET D'EMPECHER TOUTE DISCUSSION à leur égard. Voter pour ce candidat, c'est voter pour ses principes, c'est nous lier en faveur des doctrines *qu'il s'est engagé à soutenir*, c'est approuver par nos suffrages le programme qu'il a adopté. Pourquoi voterions-nous pour Scott de préférence à Pierce? Je n'ai rien à dire contre les candidats eux-mêmes. Ils représentent seulement les doctrines des deux partis qui les ont nommés. S'il y a une différence entre ces deux partis, c'est au sujet de la question de l'esclavage.

Les doctrines du parti whig, comme je l'ai démontré, les engagent ainsi que leur candidat à maintenir l'esclavage, le trafic des noirs, leur vente dans ce district et dans les territoires; ils sont également tenus de soutenir à tout jamais la loi sur l'extradition des esclaves fugitifs, d'admettre dans l'Union autant d'Etats à esclaves qu'on en pourra former dans le Nouveau Mexique et dans le territoire d'Utah, et enfin *d'empêcher la discussion publique sur tous ces sujets*".

NOTRE PROGRAMME.

Les whigs des Etats-Unis réunis en Convention, conservant attachés aux grands principes conservateurs qui les gouvernent, pleins de confiance, maintenant dans l'intelligence du peuple américain, dans son aptitude à se gouverner lui-même, dans son dévouement à la Constitution et à l'Union, proclament les opinions suivantes comme celles qui dirigent leur parti:

1—Le gouvernement des Etats-Unis est limité dans ses pouvoirs; il ne peut exercer que ceux qui lui sont spécialement attribués par la Constitution, ainsi que les privilèges nécessaires à l'exercice de ces pouvoirs. Quant aux pouvoirs qui ne lui sont point attribués spécialement ou implicitement, ils sont réservés expressément aux divers Etats et au peuple.

2—Les gouvernements d'Etat doivent être protégés dans l'exercice des droits qui leur sont réservés, de même que le gouvernement général doit pouvoir exercer librement ses pouvoirs constitutionnels. Il importe que l'Union soit respectée et défendue comme le palladium de nos libertés.

3—Tout en sympathisant cordialement avec ceux qui luttent pour la liberté, en quelque pays que ce soit, nous adhérons à la doctrine émise par le fondateur de la république dans son discours d'adieu. Nous croyons avec lui que nous devons contracter des alliances avec les nations étrangères et adopter une politique qui nous fasse éviter notre terrain national. Notre mission comme république n'est pas de propager nos opinions en s'imposant à d'autres pays par la ruse ou par la force, notre forme de gouvernement, mais de pratiquer et d'appliquer de démontrer aux yeux de tous par notre exemple, notre modération et notre justice, les effets bienfaisants du gouvernement populaire et les avantages des libres institutions.

4—Là où le peuple crée et dirige le gouvernement il doit obéir à la constitution, aux lois et aux traités, s'il veut conserver sa propre estime et celle des nations étrangères.

5—Le gouvernement doit être dirigé avec la plus stricte économie, et un revenu suffisant pour subvenir aux besoins de l'administration doit être perçu au moyen de droits d'entrée et non de taxes directes: et en établissant l'échelle de ces droits, une bonne politique exige que l'on distingue entre les divers objets soumis à l'impôt afin d'encourager dans une sage mesure l'industrie américaine, dans toutes les classes et dans toutes les parties du pays.

6—La Constitution accorde au Congrès le pouvoir de créer des ports et de les entretenir, comme aussi de faire enlever les obstacles qui gênent la navigation des rivières, dans tous les cas où ces améliorations sont nécessaires à la défense commune et à la protection ainsi qu'à la facilité du commerce étranger ou du commerce intérieur; ces améliorations étant toujours de leur nature nationales et communes.

7—Le gouvernement fédéral et celui des différens Etats font partie du même système; formant l'un et l'autre nécessaires à la prospérité, à la paix et à la sécurité des citoyens; ils méritent la sincère et immuable affection de ces derniers. Le respect de ces deux gouvernements et des mesures constitutionnelles qu'ils décrètent est commandé par les plus simples motifs d'intérêt national, particulier et individuel.

8—La série d'actes du 31me Congrès, connus généralement sous le nom de compromis ou de règlement, l'acte pour le recouvrement des esclaves fugitifs y compris, est reçue et acceptée par les whigs des Etats-Unis comme un règlement définitif, en principe et en fait, des questions qu'elle embrasse, et pour ce qui a rapport à ces actes, nous les soutiendrons et nous insisterons pour qu'ils soient strictement exécutés, jusqu'à ce que le temps et l'expérience aient démontré la nécessité de nouvelles dispositions *pour empêcher que les lois ci-dessus ne soient éludées, d'une part, ou qu'on n'en abuse d'une autre*, ET POURVU AUSSI QUE CES DISPOSITIONS N'ALTERENT EN RIEN L'EFFICACITE DES LOIS ACTUELLES DESTINEES A REMPLIR LE VOEU DE LA CONSTITUTION. Nous protestons contre toute nouvelle agitation des questions ainsi résolues comme dangereuse pour notre paix, et nous nous élèverons contre toute tentative qui aurait pour but de continuer ou de renouveler cette agitation, quelque part, à quelque époque et de quelque façon qu'elle se manifeste. Nous soutiendrons les mesures ci-dessus comme essentielles à la nationalité du parti whig et à l'intégrité de l'Union."

L'ORLEANAIS.

Aux injures anonymes du correspondant de l'*Orléanais*, nous avons répondu par le mépris. Aujourd'hui le rédacteur nous offre de faire cesser le mystère dont M. A. s'est enveloppé.

C'est mal se tirer d'une mauvaise position. Si monsieur A. avait voulu se faire connaître, il eût signé sa lettre. Nous en avons fait justice par le mépris; c'est tout ce qu'il méritait. Nous n'avons donc rien de plus à faire avec lui.

Les injures ne nous touchent qu'en raison de la source d'où elles émanent. Dans le cas actuel, nous ne pouvions les relever, ignorant d'où elles partaient. Mais, pour bien établir notre position et tirer de doute le rédacteur de l'*Orléanais*, nous devons ajouter que la lettre eût-elle été signée par M. Charles Biéton, nous n'aurions pas eu d'autre réponse à y faire.

Scott et Pierce.

Il y a des rapprochemens qui valent de longs articles et qui tirent des faits toute leur éloquence. Comparez, par exemple, les actes nombreux de dévouement qui remplissent la carrière de Scott à ceux de M. Pierce, et demandez-vous lequel est le plus digne de l'appui du pays. Nous allons emprunter notre analyse à un journal du Nord:

En 1807, âgé seulement de vingt-un ans, Scott s'enrôle dans une compagnie de cavalerie en Virginie.

En 1812 il livre la bataille de *Queenstown Height*.

En 1813 il sauve un certain nombre d'Irlandais qui combattaient dans nos rangs contre les Anglais, et qui, faits prisonniers, allaient être exécutés comme traîtres.

Il se distingue cette même année dans la bataille de Fort George.

En 1814 il recrute de nouvelles troupes, rallume dans le pays l'ardeur militaire, s'empare du fort Erie, se couvre de gloire à la bataille de Chippewa et décide par sa valeur le sort de la journée de Lundy's Lane.

En 1832 il se montre aussi humain qu'il avait été intrépide sur les champs de bataille, et soigne lui-même des soldats que décimait le choléra pendant qu'ils se dirigeaient sur le théâtre de la guerre de Black-Hawk. Il met fin aux hostilités cette même année, en négociant un traité. Là encore il fait preuve d'humanité et mérite d'être [illegible].

C'est encore en 1832 qu'il réussit à pacifier le Sud où grondait l'orage de la discussion. Il sauve le pays de la guerre civile.

En 1836 il fait la campagne contre les Séminoles de la Floride.

En 1837 il déploie à la fois tant d'énergie et un tact si parfait, qu'il [illegible] dangereux débats sur la frontière [illegible].

Cette même année il [illegible] des Cherokees [illegible] [illegible].

En 1838 [illegible] l'ascendant [illegible] [illegible] entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

En 1847, il débarque sur les côtes du Mexique, s'empare de Vera-Cruz et de la forteresse de San Juan de Ulua, gagne la bataille de Cerro-Gordo qui ouvre aux Américains le chemin de la capitale, prend possession de Jalapa, occupe Perote, réduit Puebla, bat l'armée de Santa-Anna à Contreras, à San Antonio et à Churubusco, livre le brillant engagement de Molino del Rey, emporte d'assaut les hauteurs et la forteresse de Chapultepec, met en fuite les Mexicains qui défendaient les abords de Mexico et y pénètre enfin avec son armée victorieuse.

Voilà rapidement ce qu'a été le général Scott.

Voyons maintenant si les titres du candidat démocrate valent les siens.

M. Franklin Pierce est né en 1804, à Hellsboro, dans l'Etat du New-Hampshire. Il a fait d'assez bonnes études au collège de Bowdoin, étudie le droit et commence à exercer la profession d'avocat dans le comté de sa naissance. Il est élu quelque temps après à la législature et est nommé un peu plus tard *speaker* à la Chambre des Représentans.

En 1834, il est élu comme représentant au Congrès et y reste jusqu'en 1838 époque à laquelle il est nommé Sénateur. Il siège dans la Chambre haute du Congrès jusqu'au commencement de 1843, puis donne sa démission et reprend l'exercice de sa profession d'avocat.

En 1845 on lui offre la candidature pour le poste de gouverneur du New-Hampshire: il la refuse. Il en fait autant du poste d'avocat-général qui lui est offert par le président Polk.

En 1848 il est nommé colonel d'un des régiments formés pour la guerre du Mexique et il est promu plus tard au grade de brigadier-général. On sait qu'il ne s'est point distingué dans cette guerre.

Lequel maintenant, du général Scott et de M. Pierce a rendu le plus de services au pays? Lequel a plus de titres à l'honneur de gouverner le peuple américain? Que la nation réponde.

Frayeur des démocrates.

La révélation des sentimens de M. Pierce à l'endroit de l'esclavage a jeté l'épouvante dans le camp locofoco. La presse démocratique du Sud s'épuise en vains efforts pour donner le change à l'opinion. Quoiqu'elle fasse, il restera prouvé que le candidat de nos adversaires a dénoncé la loi sur les esclaves fugitifs comme odieuse et cruelle, comme violant à la fois tous les principes de droit moral et d'humanité. Nous savons parfaitement qu'il s'est prononcé en faveur du compromis, mais le pays sait aussi maintenant de quelle façon il soutenait les lois de conciliation. Tout en engageant les citoyens à les respecter et à se soumettre à la Constitution, il ajoutait traîtreusement que l'extradition d'un esclave le remplissait d'horreur. Comme un pareil langage était de nature à inspirer aux Etats libres le respect des droits du Sud! Comme il disposait admirablement les fanatiques du Nord à prêter les mains à l'exécution de la loi sur les esclaves fugitifs!

L'authenticité du discours prononcé à New-Boston par M. Pierce a été niée par des personnes intéressées au triomphe de ce dernier; mais que signifie ce démenti devant les preuves accablantes que nous avons produites? Que signifie ce certificat complaisant donné par le président de l'assemblée, qui n'écoutait peut-être que d'une oreille, en présence du serment solennel d'un rapporteur? Est-ce que celui-ci eût pu dénaturer tout le discours de M. Pierce sans soulever les protestations de toutes les personnes présentes au meeting? Pas une voix cependant ne s'est élevée pour dire au rapporteur: Votre compte-rendu est inexact. Et s'il ne s'était agi que de détails secondaires, nous comprendrions ce silence; mais il était question du point capital du débat, à savoir le Compromis.

Toutes les dénégations ne changeront pas la conviction qui s'est emparée des esprits dans le Sud à l'endroit des sentiments de M. Pierce sur nos institutions. Le langage qu'il a tenu à New-Boston est sa plus éclatante condamnation.

Les déserteurs Démocrates.—Il y a quelque temps les journaux locofocos citaient avec complaisance les noms de quelques whigs transfuges qui s'étaient prononcés contre le général Scott. Pourquoi ont-ils subitement cessé d'entonner les louanges de cette demi-douzaine de déserteurs? C'est que des symptômes bien autrement graves se sont déclarés dans les rangs locofocos et qu'une foule de démocrates qui n'ont jamais embrassé avec ardeur la candidature de M. Pierce l'abandonnent pour passer au général Scott. Qu'on lise plutôt les journaux de la Pennsylvanie.

EUROPE.

Nouvelles par l'Hermann.

Le steamer *Hermann* est arrivé à New-York dans la matinée du 3 courant, avec des avis de Southampton jusqu'au 21 juillet.

La reine Victoria et le prince Albert, suivis de la cour, se sont embarqués à bord du yacht royal *Victoria and Albert* pour faire un petit voyage de mer. Le batiment monté par le couple royal était escorté d'une flotille à vapeur composée des steamers *Retribution, Odin, Magicienne, Sampson, Barracouta, Black Eagle, Vivid, Fairy* et *Elfin*. On pensait que l'escadre jetterait l'ancre à Cork.

Le steamer *Parana*, venant des Antilles et du Mexique, est arrivé à Southampton le 10 juillet avec $805,579 en espèces.

Les commissaires royaux de l'Exposition ont transmis dernièrement des circulaires aux secrétaires des différens comités pour leur annoncer que la distribution des médailles et certificats commencerait probablement le 1er août.

En France, il n'est guère question que du voyage fait à Strasbourg par le prince-président pour inaugurer le nouveau chemin de fer. Louis-Napoléon a été reçu, dans la ville que nous venons de nommer et dans les départements qu'il a traversés, avec une pompe véritablement impériale.

Le télégraphe a transmis les moindres détails de chaque réception au *Moniteur*, qui a publié toutes les descriptions officielles, toutes les harangues, tous les éloges et toutes les félicitations. C'est exactement le langage que tenait le *Moniteur* du temps de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe. Il n'y a de changé qu'un nom.—Le président est arrivé à Strasbourg le 18 juillet et sa présence a été le signal de fêtes extraordinaires. Il y a eu illuminations, revues, petites guerres, &c, &c. Louis-Napoléon se disposait à retourner à Paris le 21.

Affaire des pecheries.—On sait que M. Webster a eu une entrevue avec le ministre anglais au sujet de la question des pêcheries. L'honorable Secrétaire d'Etat a écrit au Président, le 4 de ce mois, que M. Crampton lui avait promis de demander la révocation de l'ordre émis par le gouvernement anglais relativement aux pêcheries, ainsi que le rappel des forces navales envoyées sur les côtes de Terre-Neuve.

Texas.

Par l'arrivée du steamer *Louisiana* nous avons reçu des journaux du Texas jusqu'au 7 du courant. L'*American South Western*, parlant du bruit qui s'était répandu au sujet du massacre du capitaine Marcy, le met en doute et dit que le général Harney a reçu des avis qui le portent à croire que le capitaine Marcy était arrivé en sûreté à sa destination. Nos lecteurs savent déjà que le bruit rapporté par le *South Western* était dénué de fondement.

Sinistre—Le garde-côtes américain *Taney*, a chaviré le 3 de ce mois dans la baie de New-York. Le capitaine et les officiers se sont sauvés, mais six hommes d'équipage ont péri: les autres ont été recueillis par le steamer *Robert Hunter* et deux bateaux-pilotes qui se trouvaient dans le voisinage.

Congrès.

Séance du 3 août.

Sénat.—Le Sénat reçoit du Président un message en réponse à la résolution de M. Mason, demandant des informations au sujet des pêcheries. Le message est accompagné d'un rapport du secrétaire d'Etat par interim. Le Président annonce que la frégate à vapeur *Mississipi*, commandée par le commodore Perry, a reçu l'ordre de faire voile pour les côtes de Terre-Neuve et d'y protéger les droits des pêcheurs américains.

M. Cass propose de renvoyer le message à un comité, et il prend la parole contre les prétentions que s'arroge l'Angleterre. Il maintient que cette puissance n'a pas sur les pêcheries les droits qu'elle s'attribue, et que le gouvernement des Etats-Unis est tenu, en vertu même du traité, de protéger les pêcheurs américains.

MM. Davis et Hamlin soutiennent également que l'interprétation donnée au traité par le gouvernement anglais n'est pas tenable.

Chambre des Représentans—Après les travaux ordinaires du matin, une résolution est adoptée portant qu'aucun membre ne pourra parler pendant plus d'une heure sur le bill des allocations civiles et diplomatiques.

La Chambre se constitue ensuite en comité général et discute quelques-uns des amendements proposés au bill. L'appel nominal ayant constaté l'absence de la majorité, la Chambre s'ajourne.

Le sinistre du Henry Clay.—L'enquête ouverte au sujet de l'incendie du *Henry Clay* a déjà produit des preuves formidables contre le capitaine, le propriétaire et les officiers de ce bateau. Voici comment le *Courrier des Etats-Unis* rend compte de la déposition d'un des passagers survivants:

«[illegible] de la part de nos officiers l'intention [illegible] de dépasser l'*Armenia*. [illegible] *Armenia*, [illegible] l'un contre l'autre [illegible] (*locked together*.)

«Une extrême frayeur se manifesta à bord parmi les femmes; quelques hommes même n'en furent pas exempts: et, pour ma part, j'avoue que je n'étais pas trop rassuré. En ce moment un gentleman s'avança vers M. Collyer, lui saisit le bras et s'écria: «Monsieur, il faut que ceci finisse!» De mon côté j'ajoutai: «C'est une infâmie. (*It is a rascally business*)». M. Collyer répondit: «Il n'y a pas le moindre danger.» Les deux navires demeurèrent accrochés l'un à l'autre pendant plus de vingt minutes, continuant à marcher de conserve à toute vapeur. On invita tous les passagers à se porter à babord, sans doute afin de séparer les deux steamers. Bientôt le Henry Clay poussa l'*Armenia* près du rivage où ce steamer laissa échapper sa vapeur et passer son concurrent.

«Il n'est pas douteux que jusqu'à ce moment les deux steamers n'eussent lutté de vitesse, et que les officiers de chacun d'eux n'éprouvassent un ardent désir de l'emporter dans cette espèce de joute improvisée. Ce sentiment se lisait sur leur visage et était évidemment partagé par tout l'équipage, depuis le capitaine jusqu'au moindre mousse. Pour soutenir le contraire, il faudrait prétendre que la physionomie humaine n'est pas le miroir fidèle des impressions de l'âme.»

Plus loin, M. Gourlie donne la description de ce qui s'est passé à bord lors du premier cri au feu: «Au milieu de cette affreuse scène, dit-il, pas un mot de commandement, pas même un conseil de la part de ceux qui exerçaient l'autorité à bord!»

Un autre passager, M. McDaniel, qui a perdu sa femme dans le désastre, ne s'exprime pas d'une manière moins explicite sur la lutte des deux paquebots:

«Plusieurs fois, dit-il, on put craindre une collision. Je m'approchai d'un jeune homme que je crus être le capitaine, et je lui fis de vives remontrances. Il me répondit qu'il n'y avait pas de danger. Ayant renouvelé à diverses reprises mes observations, je reçus invariablement la même réponse. J'en fus si outré que je parlai à plusieurs personnes d'organiser un meeting d'indignation (*indignation meeting*) à notre arrivée à New-York, et de dénoncer dans les journaux la conduite du capitaine, comme mettant de gaîté de cœur en péril la vie des passagers, &c.»

A ces témoignages si positifs et à d'autres que nous négligeons pour ne pas augmenter outre mesure les proportions de cet article, vient se joindre la déclaration de M. Livermore, qui affirme que, lorsqu'il y eut une quasi-collision entre l'*Armenia* et le *Henry Clay*, ce dernier steamer avait tellement forcé de vapeur que la soupape de sûreté devait être entièrement ouverte, le volume de vapeur qui s'en échappait étant énorme.

Si l'on rapproche de ces dépositions ces circonstances désormais acquises, dit le journal que nous avons cité plus haut, que les dames qui étaient à bord du *Henry Clay* ne cessaient de donner des marques d'agitation et d'effroi; que les deux steamers, dans leur empressement à se dépasser, ne se sont pas arrêtés à la moitié des stations ordinaires, et que la chaleur des planches vers le milieu du *Henry Clay* était si forte, même avant la découverte du feu, que les passagers ne pouvaient traverser le pont de l'avant à l'arrière, et *vice versâ*; on ne pourra conserver aucun doute sur la véritable cause de la catastrophe. Cette cause, c'est l'acharnement d'une concurrence effrénée.

Gazette de Baton-Rouge.—M. Winfree, de la *Gazette de Bâton-Rouge*, vient de céder sa part du journal à son associé, M. Bryan, qui en sera désormais le seul propriétaire et éditeur.

On écrit de St John's, New-Brunswick, qu'une goëlette française a été saisie par les bâtiments de la flotille anglaise sur les côtes de Terre-Neuve.

Choléra.—Cette terrible maladie a fait son apparition à Rochester, dans l'Etat de New-York. Les journaux publient les noms des premières victimes de l'épidémie.

M. Cabet.—M. Cabet, fondateur d'une colonie icarienne dans l'Illinois, est arrivé à Nauvoo le 23 juillet dernier, de retour d'Europe où l'avaient appelé les intérêts de sa société.

Chronique Locale.

Enquête.—Le coroner a tenu une enquête sur le corps d'un homme inconnu qui a été trouvé noyé au pied de la rue du Quartier.

Abus de confiance.—Le recorder Winter a renvoyé le capitaine James devant la première Cour de District, sous l'accusation d'avoir gardé en sa possession un billet de la somme de $415 que M. Holmes l'avait chargé de remettre à M. Hughes, demeurant à Alger. Nous avons déjà publié les circonstances de cette affaire.

—John Barrett a été arrêté hier dans le Troisième District, pour avoir menacé une pauvre femme qui demeure dans la rue Craps.

—Joseph Vertia fait un affidavit devant le recorder Seuzeneau dans lequel il déclare qu'on lui a volé divers objets qu'il soupçonne être recelés dans une maison de la rue d'Amour. Un mandat a été lancé pour une visite domiciliaire.

Le recorder Seuzeneau a condamné Nicholas Barton à payer une amende de $25 pour avoir occasionné du désordre chez Mme Caldwell et avoir menacé de tuer C. R. Wise.

Joseph Buckley a payé une amende de $5 pour avoir troublé la paix.

Charles Ramoz, homme de couleur libre, a essayé hier de frapper d'un coup de poignard dans la rue Condé un nommé [illegible] Claude Poilly. Un affidavit a été fait à ce sujet devant le recorder Génois qui a lancé un mandat d'arrêt contre Ramoz.

Richard Halloway et Thomas McGiure ont frappé d'un coup de hachette Peter Coyle dans l'intention de le tuer.

La police n'a pas encore arrêté quelques autres individus sur lesquels pèse la même accusation. On attribue l'attaque faite sur Coyle au témoignage qu'il a donné il y a quelque temps contre les accusés dans une affaire d'assaut et batterie. Halloway et McGiure ont refusé de répondre au lieutenant Albern, lorsque celui-ci voulut les arrêter. L'affaire sera appelée aujourd'hui.

Le recorder Génois a lancé hier un mandat d'arrêt contre Andrew Landrock qui est accusé d'avoir commis un grave délit dans une maison de la rue Royale.

—Le recorder Winter examinera, le 14 courant, l'affaire de Bogtieme Massich, accusé d'être approprié une somme de $25 qui lui avait confiée Michael Pavenes.

—G. Ewing, courtier de sucre, a fait hier un affidavit devant le recorder Génois, dans lequel il déclare que le 22 du mois de juin, il vendit six barils de mélasse à S. Spangenberg, qui se disait alors l'agent de M. E. Walsh. Spangenberg refusa tout seulement de remettre le prix des mélasses, mais encore de désigner la demeure de M. Walsh. Le plaignant demande que l'accusé soit arrêté.

—Le recorder Winter examinera le 14 courant l'affaire de Thomas Quinlan, accusé d'avoir volé un lot d'outils de charpentier qui avaient été confiés à la garde de James Gallagher.

—Jerry McCarthy, accusé d'abus de confiance, comparaîtra devant le recorder Winter le 13 de ce mois. D'après la déclaration de John McCarthy, le prévenu se serait approprié le produit d'une traite de $450 destinée à payer les dépenses de voyage de sa famille.

FEUILLETON.

LE VEAU D'OR.
ROMAN POSTHUME
DE FRÉDÉRIC SOULIÉ.

XI.

SUITE DE L'HISTOIRE DU SUICIDÉ N° 2.

Pourquoi ne me suis-je pas jeté à la mer en ce moment! continua le faux Muller. Je n'aurais pas souffert toutes les tortures qui m'étaient réservées en Russie.

—Oui, reprit M. de Montreuil, on m'a raconté tout cela; mais vous étiez déjà reparti lorsque j'arrivai. Ce que je ne sais point, par exemple, c'est votre entretien avec......

Avant que M. de Montreuil eût prononcé le nom qui devait achever sa phrase, Maxime Roussignan l'interrompit avec violence.

—Taisez-vous, taisez-vous! ne parlez pas de cela! comment osez-vous parler de la Russie, si vous la connaissez! La Russie! on devrait la représenter sous la forme d'un Argus ayant dix mille paires d'yeux et cent mille paires d'oreilles, ayant chacune un tuyau acoustique aboutissant dans toutes les capitales, chez tous les souverains, chez tous les ministres, chez tous les députés, chez tous les pairs, chez tous les conseillers, chez tous les publicistes, chez tous les fonctionnaires de tous les pays qui ont des fonctionnaires, des publicistes ou des hommes politiques de quelque espèce qu'ils soient. La Russie écoute et entend à toutes les portes. Elle sait tout et ne dit rien.

L'ex-pendu Muller, ou plutôt Maxime Roussignan, porta un regard épouvanté autour de lui et finit par dire, en élevant la voix comme un homme égaré par la terreur:

—Mais, non! non! si j'ai dit qu'on m'avait empoisonné en Russie, j'ai menti! si j'ai dit qu'on m'avait administré trente et une fois le knout philanthropique, j'ai menti! si j'ai dit qu'on n'y respecte ni la liberté, ni les opinions, ni la bourse de personne, j'ai menti! si j'ai dit qu'on y condamne sans juger, j'ai menti! si j'ai dit que le czar n'aime pas les Polonais, j'ai menti! car enfin, c'est le pays le plus libre....le plus généreux......le plus......

Roussignan fut interrompu à son tour par un long éclat de rire de Dabiron.

Cette gaîté sembla exalter du même coup la terreur et le ressentiment du narrateur. Il s'empara du couteau qu'il avait guigné au sujet du comte de Montreuil, et s'élança vers Dabiron en disant:

—Ah! vous êtes un agent russe, chargé de m'empêcher de me pendre!

Montreuil arrêta Roussignan, tandis que Dabiron le calmant peu à peu lui disait:

—Doucement, monsieur, doucement! Je dois mourir suicidé et non pas assassiné. Il y va de mon honneur! Je ne veux point du tout vous empêcher de vous repondre, si toutefois vous en avez encore envie.

—Comment, si j'en ai envie! reprit Roussignan exaspéré; mais je ne peux pas faire autrement! Vous vous imaginez peut-être qu'après le miracle au moyen duquel j'ai échappé à l'autocrate, qui a fini par croire à ma stupidité, vous vous imaginez peut-être que j'ai trouvé en France le repos qui accompagne au moins la misère. Non, monsieur, non! A défaut des diplomates hambourgeois, à défaut des gentlemen anglais, à défaut de la Russie entière à sa proie attachée, j'ai rencontré dans mon propre pays un esprit malfaisant, infatigable et insaisissable, toujours aux aguets de mes moindres actions, de mes moindres pensées. Je l'ai trouvé partout, à toute heure et à tout propos. C'est l'Inquisition de Venise, c'est la police autrichienne, ce sont les oreilles et les yeux de la Russie, réunis et incarnés en un seul homme, et cet homme, c'est le comte de Montreuil!

—Enfin, nous y voilà! dit Dabiron.

—Pas encore, reprit Roussignan d'un ton décidé.

—Ah! diable! fit Montreuil, on ne vous a pas encore lâché! Eh bien, il faut tout nous dire.

—Ma détention en Russie avait duré cinq ans. Un jour mon geôlier se grisa avec moi; je lui volai ses habits et une clef, [illegible] [illegible] [illegible]

Je m'étais glissé dans un navire chargé de madriers de sapin, parmi lesquels on feignit de ne pas me voir.

L'indigence avec laquelle le patron de ce navire excusa mon introduction frauduleuse à son bord eût dû m'éclairer, mais j'étais ivre de l'air que je respirais; je ne songeais à rien qu'à la France, où je comptais bien reprendre mon nom et mon rang.

Enfin j'arrivai au Havre. Le patron du navire qui m'avait amené me prêta cinquante écus. Je ne vis pas le piége. J'acceptai.

J'arrivai à Paris, et, comme je l'avais résolu, je me rendis dès le lendemain chez mon oncle Roussignan.

Il était mort!

Je me promis de lui rendre en larmes bien placées les pleurs inutiles qu'il avait versées sur mon décès; mais comme j'étais fort pressé, je remis ce pieux devoir à un autre jour.

Je courus chez mon oncle Simon.

Il était allé rejoindre son cousin Roussignan.

Ce double échec fut loin de m'attendrir. Je reconnus que mes oncles ne m'avaient rien laissé et qu'ils n'étaient morts, pour ainsi dire, que pour me ruiner et me contrarier.

Un dernier espoir me restait. Je m'informai de Mlle Flore Simon. L'on me répondit qu'elle s'était mariée quinze jours après mon enterrement à M. Fleuriot, commis de M. son père. Je m'attendais à une abomination, mais non pas de cette force.

Je ne voulus pas aller mendier la pitié et l'appui d'une infidèle.

Cependant il fallait vivre.

Il y a en France un noble état, ouvert à toutes les médiocres ambitions: c'est celui d'homme de lettres. Tout commis renvoyé d'une maison de nouveauté pour ineptie, tout caissier chassé pour improbité, tout chef de cour incapable de faire répéter à des écoliers de neuvième, musa, *la muse*, tout étudiant refusé à ses examens, tout clerc de notaire ou d'avoué qui ne sait pas suffisamment l'orthographe, tout inspecteur de pavé qui a des rhumatismes, enfin tout individu quelconque incapable de faire quoi que ce soit, a l'outrecuidance de vouloir se faire homme de lettres.

J'avais donc autant de droits de le tenter que toutes les fausses vocations de cette sorte, puisque je n'en avais aucun. On peut convenir de cela au moment de se pendre. Je me créai donc homme de lettres de mon autorité privée, et comme je voulais être tout de suite à la mode par mon originalité, je m'empressai d'imiter un ouvrage qui avait obtenu un grand succès: je me résolus à écrire mes impressions de voyage. Hambourg me fournit huit pages, j'eus peine à tirer une page et demie de mon séjour en Angleterre, et quant à la Russie, je n'en savais que ceci: c'est qu'elle possède un pyroscaphe appelé l'*Alcyon*, capitaine Latanoff, et qu'au bord de la Néva, il y a une forteresse ayant une prison dans laquelle il y a une chambre de onze pieds carrés, avec une porte en chêne et une fenêtre grillée en fer. Tout ce vaste empire, qui tient la moitié de l'Europe, et que j'ai habité quatre ans, se réduit pour moi à quatre murs, une porte, une fenêtre et un knout. Un autre eût fait dix volumes avec ces renseignements. Je n'en tirai que cinq lignes. Je renonçai à mes impressions de voyage et je me décidai à les brûler. Je les cherchai dans ce but sur la table où je les avais laissées.

On me les avait volées!

Je devinai la main de la Russie dans cette première soustraction, et je me renfermai chez moi en défendant à ma portière de laisser entrer qui que ce fût. Je ne sortis qu'à la nuit close.—Mais malheureusement Paris est une ville illuminée: il y a du gaz à tous les coins de rue, il y en a à toutes les boutiques. Je n'avais pas fait dix pas que je fus reconnu et qu'une voix me dit à l'oreille:

«—Je suis Montreuil, suivez-moi.»

L'individu passa devant moi, je tournai sur mes talons, je m'esquivai et je prends une autre rue. J'y étais à peine engagé qu'une autre voix me dit:

«—Prenez garde à Montreuil; c'est un escroc qui veut vous perdre.»

Je m'arrête, la voix passe, et je m'assieds sur une borne.

Je vis bien dès lors que la lutte allait recommencer. Je ne sais quelle frénésie me prit. Quoique j'eusse renoncé à voir ma cousine Fleuriot, j'avais demandé son adresse et on me l'avait donnée. Je me décidai à me rendre chez elle. Il était dix heures du soir. J'arrive dans une magnifique maison, je monte au premier, je sonne violemment, et je demande Mme Fleuriot à un laquais en bas de soie.

—J'ai vu que madame est visible, me dit le laquais qui venait avec dédain.

Le beau drap de cette livrée, la soie de ces bas, étaient des lambeaux de l'héritage de mes deux oncles. Cela me creva le cœur.

Le laquais revint et me demanda mon nom.

Je réfléchis que celui de Muller ne tenterait pas Mme de Fleuriot et que celui de Maxime Roussignan l'épouvanterait.

—Dites à Mme de Fleuriot, répondis-je au laquais, que c'est un de ses cousins qu'elle n'a pas vu depuis cinq ans.

Le laquais fit signe à un de ses camarades de me surveiller pendant que je l'attendais dans l'antichambre. Celui-ci était un chasseur à habit galonné, avec des bottes à la Souvarow. C'était encore quelque chose de mon héritage.

Le laquais rentra.

—Madame n'a jamais eu d'autre cousin, me dit-il, qu'un imbécile qui s'est brûlé la cervelle il y a cinq ans.

—Ah! Flore, Flore! m'écriai-je en sanglotant.

Le laquais et le chasseur me jetèrent par les épaules et me mirent à la porte.

Je rentrai chez moi en pleurant.

La portière me remit la carte d'un monsieur qui m'avait attendu deux heures.

Je lus cette carte: elle portait le nom de M. de Montreuil!

Je fis mes comptes: mes cinquante écus étaient réduits à trente francs. J'écrivis à Flore Fleuriot une lettre, de cette même main qu'elle avait jadis pressée, de cette même écriture qu'elle avait couverte de baisers, de ce même style qui lui faisait battre le cœur, et je signai: Maxime Roussignan.

J'attendis huit jours: je ne reçus point de réponse, mais tous les matins un billet portant: «*Le comte de Montreuil* attendra ce soir M. Muller sur la place de la Bastille, ou bien au Champ-de-Mars.»

Tantôt le misérable me suppliait, tantôt il me menaçait. Je n'avais garde d'y aller.

J'avais bien envie d'aller me plaindre à la police, mais il fallait y dire mon nom, et je n'en avais plus. J'avais anéanti toute trace de Muller, et je ne pouvais en retrouver aucune pour redevenir Roussignan.

Je me trouvai pris d'un vertige affreux; je voyais danser autour de moi, dans mon cauchemar, des bourgeois libres de Hambourg, portant la queue, des Latanoff, des Nouzyeck, des czars, des cachots, des knouts, puis mes oncles défunts, ma cousine et une grande figure qui s'appelait Montreuil. Moi-même je dansais cette danse infernale sous la figure d'un pendu.

La veille de ce jour néfaste, c'était hier, j'avais appris que M. Fleuriot, banquier, donnait un grand bal, et j'avais reçu un billet qui me disait:

«Si vous ne venez pas cette nuit au champ de Mars, à huit heures, vous paierez cette désobéissance de la vie!» Toujours signé: «*Comte de Montreuil.*»

Je sentis que je devenais fou. Je m'habillai et je sortis. Je n'avais rien préparé, rien décidé, mais j'avais sur moi une corde dans ma poche. Je m'allais pas au suicide, j'y étais poussé, entraîné, et l'hallucination dont je vous ai parlé se traduisait à moi en un véritable désir d'être pendu au bout d'une corde. Etait-ce pour mourir? Je ne puis le dire, mais je me voyais pendu, il fallait que je fusse pendu.

Enfin, ce soir, à huit heures, je sors de chez moi, et sans le vouloir, j'arrive machinalement à la porte de M. Fleuriot. Je monte. Tout était ouvert. Les tapissiers clouaient encore les tentures et allumaient les lustres. Je passe, j'entre, je franchis l'antichambre, le premier, le second salon, je pousse une porte et je me trouve en face de qui?.......en face de Flore lisant.

Ah! qu'elle était belle, avec sa blanche robe et ses rubans roses, simple comme une grande dame, rayonnante comme une femme aimée.

Je tombai à genoux devant elle.

—Qu'est-ce cela? dit-elle en reculant avec effroi.

—Flore, lui dis-je les larmes aux yeux, ne me reconnais-tu pas? Je suis Auguste Roussignan.

Elle poussa un second cri et voulut sonner; je l'arrêtai par sa robe.

—Flore, Flore, lui dis-je avec une voix qui eût attendri un rocher, je ne viens rien vous demander: ni votre amour, que vous m'aviez promis; ni l'héritage de mon oncle, qu'il vous a légué; ni même la charité, quoique je n'aie pas de quoi manger. Non, je ne viens vous demander qu'une chose: c'est de me reconnaître, c'est de dire, c'est d'attester que je suis Maxime Roussignan. Je ne veux plus du Muller, je ne veux plus l'être jamais!......Ayez pitié de moi!

Flore me regardait avec autant de terreur que de surprise, et peut-être allait-elle me tendre une main secourable, lorsque je vois entrer par une porte dérobée, qui? mon anglais, encore plus long que la première fois, qui s'arrête sur ses longs pieds, en levant ses longs bras, et en s'écriant d'un ton courroucé:

—«Que signifie......

—«Arthur! Arthur! s'écrie Mme Fleuriot en se reculant dans ses bras, sauvez-moi de ce malheureux! C'est quelque fou qui s'est introduit, je ne sais comment.

—«Flore! m'écriai-je, je suis Auguste Roussignan, ton cousin, que tu as aimé, à qui tu l'as dit......

«—Ah! l'horreur! s'écria Flore.

—«Mais, reprit l'Arthur anglais, c'est ce misérable Muller! Hors d'ici, canaille! dit-il en levant sa badine sur moi; infâme qui t'es vendu à l'or de la Russie!»

Ah! messieurs, n'y avait-il pas de quoi devenir assassin, ou suicidé, ou fou? Eh bien! j'ai encore résisté, j'ai rappelé à Flore nos rendez-vous derrière les fourneaux de M. son père.

A ce moment elle a sonné et a donné l'ordre à ses laquais de me jeter à la porte.

Vous croyez peut-être que cela fait j'ai succombé? Non, messieurs, j'ai tenté ma dernière chance, j'ai voulu savoir le dernier mot de ma destinée, j'ai voulu voir ce Montreuil qui me poursuivait de ses prières, de ses ordres et de ses menaces.

Je suis allé au Champ de Mars: l'infâme n'est pas venu.

Alors a recommencé pour moi la ronde fatale dont je vous ai parlé. J'ai vu l'oncle Roussignan, l'oncle Simon, et le knout, et le Nouzyeck, et le Latanoff, et le bourgeois à queue, et la baronne allemande, et le vrai Muller lui-même. Tout cela dominé par le corps d'un pendu qui était moi. J'ai compris l'arrêt du destin. J'ai obéi, je me suis condamné, et voilà pourquoi j'ai essayé tout à l'heure de la corde.

—Très bien, fit Dabiron. A votre tour, monsieur le comte de Montreuil, de nous dire pourquoi vous vouliez vous brûler la cervelle.

—Le comte de Montreuil! hurla Roussignan.

—Moi-même, dit celui-ci en repoussant Maxime, qui s'était élancé sur lui. Quant à moi, messieurs, je voulais me brûler la cervelle parce qu'au moment de me rendre au Champ-de-Mars, j'ai reçu un billet de ce même M. Arthur de Landray, me disant: «J'ai vu ce soir Muller, il est tout à fait fou, il n'y a rien à espérer de lui.»

—Bah! fit Muller, vous vouliez vous tuer parce que j'étais fou? Mais maintenant que vous savez que je ne le suis pas....

—Maintenant, s'écria Montreuil avec enthousiasme, maintenant je veux vivre et nous vivrons tous!

Dabiron haussa les épaules; Muller secoua la tête.

[illegible]

(*A continuer.*) FRÉDÉRIC SOULIÉ.

[illegible]

[illegible image]
DEPECHES TELEGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Baltimore, 9 août.

David S. Reid, candidat démocrate, a été réélu gouverneur de la Caroline du Nord à une majorité de 3,000 voix. La composition de la législature est encore douteuse; les deux partis y réclament une faible majorité.

Washington, 9 août.

Le procès du Dr. Gardiner, accusé de fraude dans les indemnités mexicaines, a été différé jusqu'au mois de septembre.

COMMERCIAL.

Revue de l'Abeille.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI SOIR, 10 AOUT.

COTON—La demande s'est quelque peu relevée sur le marché; les ventes de la journée ont été de [illegible] balles à des prix irréguliers. Nous remarquons un nouvel arrivage de cinq balles de coton de la nouvelle récolte. Les derniers avis du Texas présentent la prochaine récolte sous de beaux auspices, mais ceux de l'Alabama et du Mississipi sont moins favorables.

Inférieur,	6— @ 6¼	Fair,	— @ —
Ordinaire,	7½ @ 8¼	Fully-fair,	— @ —
Middling,	8¾ @ 9¾	Good-fair,	— @ —
Good-middling,	10 @ 11½	Good and fine,	— @ —
Middling-fair	12 @ 12¼		

TABAC—Quelques unes des négociations commencées ont été terminées aujourd'hui, mais les conditions ont été tenues secrètes; on dit cependant que les prix sont fermes.

SUCRES & MELASSES—Les affaires ne sortent pas du détail sur ce marché; les prix sont les mêmes.

FARINE—Il s'est fait peu de chose: Ohio, $3 [illegible]; St-Louis, $3 75 @ 3 75 le baril.

CEREALES—Le maïs est ferme: jaune et blanc, 50 [illegible] cts le boisseau. L'avoine de St-Louis se vend 35 @ 36 cts le boisseau.

PORC—Les détenteurs demandent encore $22 le baril mess et obtiennent ce prix pour de petits lots.

GRAISSE—Prime, en tierçons et barillets, se vend de 11½ @ 12 cts la liv.

JAMBON FUME—Les prix sont fermes, les principales ventes ont eu lieu à des cours tenus secrets.

WHISKEY—Cet article se vend 18 cts le gallon rectifié par petits lots.

FRET—Pas de changement.

CHANGE—Le change étranger est en demande et le taux s'est amélioré. Sterling, de 108½ @ 109¼.—France 5f. 12½ @ 5f 17½.—Traites sur New-York, à 60 jours, de ¾ @ 1 pour cent d'escompte.—A vue, ½ pour cent de prime.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Steamship Crescent City, Porter, pr New-York via Hav.
Navire William Patten, Minott, pr Liverpool
Barque Edwin, Monsom, pr Boston
Mary Flower, Drinkwater, pr New-York
Goelette Oregon, Wilson, pr Tampico
Eagle, Taylor, pr Mobile
Southron, Snow, pr Pensacola

Arrivés Hier.

Steamship Louisiana, Forbes, d'Indianola via Galveston

STEAMBOATS

Steamboat Dr Beaty, Ure, de Bayou Sara, avec coton nouveau.
Steamboat Anna, Johnston, des Opelousas, avec un chargement de coton, cuir, &c.
Steamboat Fashion, Fagot, de la Balise, avec un chargement de métaux précieux, riz, &c.
Steamboat J M Reif, Kimball, de Grand Ecore, avec un chargement de coton, &c.
Steamboat James Robb, Carroll, de St Louis, avec un chargement de coton, farine, patates, pommes, tabac et autres provisions.
Steamboat W B Clifton, Spotts, de Louisville, avec un chargement de viandes salées, patates, jambons, pommes, suif, cuir, coton, &c.

Mémoranda.

New-York, 2 août—Expédié, navire Maid of Orleans, Downs, pr la N-Orléans.
Boston, 2 août—Arrivée, barque Ponnona(?), de la N-Orléans.
Philadelphia, 2 août—Expédié, navire Louisa, Snow, de la N-Orléans; navire Caledonia-Brander, Rowland, pour la N-Orléans.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

Louisville	Mouse Greenwood, Lamb	5 h P M
Rivière Rouge	Ruby, Johnson	5 h P M
Covington	Lenora, Duncan	12 h M
Rivière Yazoo	Osceola, Kirby	5 h P M
Mobile	Florida, Grant	12 h M
Bayou Sara	Dr Batey, Wilson	5 h P M
Biloxi	St Charles, Post	9 h A M
Opelousas	Anna, Johnson	12 h M
Rivière Rouge	J M Reif, Kimball	5 h P M
Louisville	W B Clifton, Spotts	5 h P M
Cincinnati	Maine, Hoopie	5 h P M
New-York	Crescent City	8 h A M

Décédé hier matin, chez Mme Benjamin Bergeon, un enfant du sexe masculin, nommé Lucien Nicolas, fils de feue madame Annette Guilloux, de Thibodeauxville. Cet enfant âgé de 4 mois, était en nourrice chez une personne de la Nlle-Orléans, qui venait le promener, dimanche chez Madame Bergeon, dans un état voisin de la mort.

Décédé hier, à deux heures et demie, Mlle Louisa COURTAULT. Les parens et amis des familles J. Courtault et Léon Decourmon sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu ce soir, à quatre heures et demie. Son corps sera exposé chez son père, rue du Port, N° 26, entre Moreau et Chartres. Nlle-Orléans, 11 août 1852.

Pour clore diverses consignations.
50 barils vin blanc. 10 barriques vin rouge supérieur pour familles. 50 caisses vermouth. 50 do muscat. 40 do fruits assortis. 14 estagnons eau de fleurs d'oranger triple. 20 mille cigares de la Havane. 20,000 bouchons pointus. En magasin et à vendre par L. MAJESTE, Commissionnaire, 115, rue de Chartres.

RECU dernièrement et à vendre par le soussigné: Articles pour pharmacie; Sulfate de quinine allemand (Zimmer.) Ferrocyanate de quinine de Pelletier. Valérianate de quinine. Valérianate de Zinc; Acide citrique français. Citrate de magnésie; citrate de fer et de quinine. Chlorure d'or; Chlorure d'or et de soude. Créosote jaune de potasse; iodure de potassium français. Brome pur; iodure d'arsenic. Emétine en cristaux; Collodion. P. CURACHS, 11août, enc. Royale et St-Philippe.

A VENDRE par le soussigné—10 barils carvanas. P. CURACHS, enc. Royale et St-Philippe. 11août

A VENDRE par le soussigné—[illegible] P. CURACHS, enc. Royale et St-Philippe. 11août

A VENDRE par le soussigné [illegible] Tomates. P. CURACHS, enc. Royale et St-Philippe. 11août

A VENDRE par le soussigné [illegible] P. CURACHS, enc. Royale et St-Philippe. 11août

A VENDRE par le soussigné—1 caisse Camomille Romaine. P. CURACHS, enc. Royale et St-Philippe. 11août

RACAHOUT—A vendre par EDOUARD GUILLOT, 11 août, rue Royale No 126

GRAISSE—100 barils de Conklins, Hurst & Son et Tobins, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & CO. 11at, 15, Tchoupitoulas.

JAMBONS—80 tierçons de Slagg & Shays, en magasin et à vendre par SECCOMB, VOORHIES & CO, 11at, 15, rue Tchoupitoulas

FARINE—300 barils de première qualité, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & CO, 11at, 15 rue Tchoupitoulas

BOEUF mess—300 barils de 200 livres, de Davis & Ushers, mess de 1re qualité, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & CO, 11at, 15, rue Tchoupitoulas

GRAISSE—1000 barillets et 200 barils de choix, en magasin et à vendre par SECCOMB, VOORHIES & CO. 11at, 15 Tchoupitoulas

VIANDE SECHE—40 barils, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & CO., 11at, 15 rue Tchoupitoulas

AVIS AUX FABRICANTS DE LIQUEURS.—En débarquement du navire Arthur, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 150 caisses de 12 bouteilles blanches vides, forme ancienne (gnon, étiquette dorée sur verre); 125 do 12 bouteilles blanches vides, forme ancienne (gnon, étiquette argentée sur verre); 100 do 12 bouteilles vides blanches, (Frontignan, etc.); 20 do 25 paniers de 2 pompes et cloches, étiquette dorée sur verre; 10 do 25 paniers de 2 pompes, étiquette argentée sur verre; 15 do 25 paniers de 2 pompes et cloches, (assorties); 200 do 12 cruchons à sirop, en faïence. Paniers, bouteilles blanches, [illegible] anglaises, unies. NUMA LACOSTE, 6 aout, No 147, rue Royale.

VINS pour familles—64 barriques vin rouge Côte de Flotrac, en débarquement du navire Arthur, de Bordeaux, à vendre par NUMA LACOSTE, 6 aout, No 147, rue Royale.

HUILE D'OLIVE—75 paniers huile 12 bouteilles, véritable Fingand(?), 75 paniers huile 27 1/2 bouteilles, véritable Fingand(?), en magasin et à vendre par NUMA LACOSTE, 6 aout, 147, rue Royale.

EN magasin et à vendre par le soussigné: 30 barriques vin de Margaux et Branthefort; 30 barriques vin bon ordinaire St-Julien; 40 bls Haut Sauterne, 30 bls vinaigre, 30 Malaga; 140 octaves et quarts cognac Comte Martin; 40 octaves et quarts vieux cognac; 100 caisses vin Haut Sauterne, 1er Château Bélair; 200 do muscat, 100 do cerises, 50 do abricots; 50 do prunes, 30 pêches, 30 Marasquins; 50 guignolets, 50 curaçao, 50 absinthe Pernod; 100 do anisette Bordeaux, 50 do genièvre Hollande; [illegible] [illegible]. Attendu par le navire [illegible]: 100 barriques vin Grauss, par [illegible] & Co.

Whigs, Attention!! Les whigs du la Nouvelle-Orléans qui sont disposés à former un club de SCOTT, sont priés de se réunir, mercredi prochain, 11 courant, dans la salle du Commercial Exchange, au coin des rues St-Charles et Perdido.

☞ Le Directeur [illegible] [illegible] [illegible] Mlle MARIE-LAURE JULIE, [illegible] [illegible].

TAMARINS! TAMARINS! EN débarquement et à vendre par F. FREDERICKSON, droguiste, No 150, rue Tchoupitoulas, près du marché Ste-Marie. 10 aout—3

Traites sur Paris, l'Angleterre et New York, à vendre par A. & J. DENNISTOUN & Co., 21 nov—1an, 22, rue Gravier.

A. STURZENEGGER & ETERNOD, 44, rue Bienville, encoignure Chartres. VIENNENT de recevoir en débarquement des navires E. R. Sumner et Québec, et offrent à la vente aux prix de manufacture: 9 caisses contenant un riche assortiment de bas, chaussettes, caleçons et chemises de coton; 1 do mousseline Madras française première qualité; 1 do rubans satin uni et grégé, de tout numéro; 2 do cravates de soie; 1 do rubans de soie; 1 do barège à voile; 1 do indiennes rouge unie, 34 p.; 2 do do rouge imprimé; 6 do mousselines suisses, unies et façonnées blanches et en couleurs; 1 do cravates assorties; 1 do gants de soie, fil, brodés, égyptien et soie; 1 do gants en peau, blancs et couleurs assortis; 1 do tulle à voile brodé; 1 do broderies sur batiste fil, jaconas et tulle; 6 do ginghams; 1 do calicots; 6 do mouchoirs Bayonne; 1 do fil assorti; 1 do broderies nouveauté, gomme et tricot. 10aout—

Bottes et Souliers.—No 34, rue Bienville. [illegible] 150 caisses d'un bel assortiment de souliers pour hommes, femmes et enfants, à vendre par JOHN B. GOULD & Co, 8, rue des Magasins. 10aout

CONSERVES—En magasin, à vendre par le soussigné: 125 demi-boîtes truffes du Périgord, Troyes, [illegible]; 150 demi-boîtes pâtés truffés assortis; 150 quarts de boîtes do; 200 do pois au naturel, de la marque de Deffès & Co.; 500 demi-boîtes do do; 350 do do décommandé; 760 do répués(?) à l'huile; 100 do royaux à l'huile; 940 quarts de boîtes do; 6000 demi-boîtes sardines à l'huile; 1500 quarts do do; 25 triples do do. NUMA LACOSTE, 16 aout, 147, rue Royale.

FRUITS à l'eau-de-vie—125 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis, 50 caisses prunes, 70 caisses abricots, 12 caisses poires, 20 caisses cerises. A vendre par NUMA LACOSTE, 10 aout, 147, rue Royale.

VIN muscat—125 caisses vin muscat Lunel et Frontignan, 25 caisses de quarts, qualité supérieure, à vendre par NUMA LACOSTE, 16 aout, 147, rue Royale.

SUCRE de la Havane, blanc et quebrado, très beau, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO, 16aout, 34, Vieille Levée.

CAFE de la Havane et de première qualité, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO, 10aout, 34 Vieille Levée.

FEUILLE DE TABAC de la Havane, assortie par la goëlette Mary Elizabeth—20 balles de qualité pure et belle, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 16aout, 34, Vieille Levée.

CIGARETTES des marques renommées del El Figaro, Grand Antilla, Los Dos Leones, &c, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO, 10aout, 34 Vieille Levée.

PAPIER pour cigarettes—3 balles à vendre par DELVAILLE & MORENO, 10aout, 34 Vieille Levée.

AMIDON de la Havane—Très bel amidon à vendre par DELVAILLE & MORENO, 10aout, 34 Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment de choix d'excellentes cigares de la Havane de marques et de qualités supérieures, parmi les plus difficiles, consistant en Impériales, Regalia, Media Regalias Prensados, Cilindrados, Entreactes, Panetelas, Londres, Milfas, &c, &c, en magasin, constamment et à vendre par DELVAILLE & MORENO, 10aout, 34 Vieille Levée.

A LOUER—Un jeune nègre, très bon domestique de maison. S'adresser à E. J. HART & Co, 10aout, 79, rue Tchoupitoulas.

A. HERNANDEZ, RUE ROYALE No 132, *Au dessous de l'Hotel Saint Louis,* POSSEDE en ce moment et reçoit tous les jours les meilleurs cigares de la HAVANE. Son vaste assortiment se recommande au pouvoir contenter tous les goûts, et les cigares qu'il procure sont de la plus grande vogue parmi les fumeurs de bon tabac. Aussi:—Un grand assortiment de cigarettes véritables de la Havane et des meilleures marques; tabac fin à fumer et autres articles propres aux fumeurs. A. HERNANDEZ, 24 fev, rue Royale, au-dessous de l'hotel St Louis.

A VENDRE par le soussigné: 20 caisses vin muscat Frontignan; [illegible] do vin blanc Haut-Sauterne; 20 paniers champagne; [illegible] caisses absinthe; [illegible] vin rouge Lafitte 1844; [illegible] do de Margaux; [illegible] poires à l'eau-de-vie, à vendre par F. LOBOIS & GRATIAA, 9 aout, 47, Vieille Levée.

F. FEVER a l'honneur de prévenir les Dames de la ville et de la campagne qu'elle a reçu son magasin de la rue Royale à la rue de Chartres No 54, entre Bienville et Conti. 9 août

UN LOT de terre situé à Bloomingdale, après Bon-Enfant. L'emplacement est très bon pour un jardin. Il y a une bonne maison, une cuisine, une grande écurie, plusieurs autres dépendances, une citerne attenante à la propriété. S'adresser sur les lieux à JEAN BOURDET, Propriétaire.

CHANGE sur la Havane et l'Espagne—Traites pour de petites ou fortes sommes, tirées par LABORDE & XIQUES, 10 aout, 37, Commune.

CIGARES ET TABAC—500,000 cigares de la Havane, qualité supérieure, et de toutes dimensions. 10 barils de tabac haché, supérieur. 25 balles de tabac de la Virginie. Graines de tabac de la Havane, de la dernière récolte, à vendre par LABORDE & XIQUES, 10 aout, 37, Commune.

SUCRES ET CAFE—100 balles de sacs de la Havane, et 100 sacs de café de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, Commune.

MIEL—10 barils de miel de Cuba, qualité supérieure, à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, Commune.

WHISKEY—40 barils vieux whiskey Bourbon; 50 barils vieux whiskey Monongahela; 30 barils Magnolia, à vendre par BERNARD TURPIN, 29, Vieille Levée.

POUDRE DE CHARBON VEGETAL-MEDICINAL du docteur Belloc, approuvée par l'Académie de Médecine de Paris.—Cette poudre guérit les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et facilite la digestion. A vendre par EDOUARD GUILLOT, 6 aout, 126, rue Royale.

EN débarquement du navire E. R. Summer, à vendre—2 caisses cuirs vernis, et veaux cirés. A. STURZENEGGER & ETERNOD, 10 aout, 44, rue Bienville enc. Chartres.

ANISADO de Mayorque—30 barils importation directe, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, Nos 13 et 15, rue St-Louis.

VINS de Cherry et de Madère—Cent quarts et demi-quarts, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, Nos 13 et 15, rue St-Louis.

SUIF français—50 caisses chandelles suif moulé, convenable pour la coiffure, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, Nos 13 et 15, rue St-Louis.

VIN de Tarragone—50 barriques, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, Nos 13 et 15, rue St-Louis.

SAVON—1000 caisses de différentes marques, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis.

COUVERTURES blanches—Une belle couverture blanches grandes et belles, à vendre pour clore une consignation par LOISON & SILVESTRE, en liquidation, 24 rue de la Douane.

PARAPLUIES en ombrelle—Une caisse à vendre pour clore une consignation, par LOISON & SILVESTRE, en liquidation, 24, rue de la Douane.

TOILE D'IRLANDE—10 caisses toile 4/4, 1 caisse mouchoirs batiste, 1 caisse linons LOISON & SILVESTRE, en consignation, 24 rue de la Douane.

EAU DE FLEURS D'ORANGER—Eau de fleurs d'oranger, double et triple, en estagnons, à vendre par BERNARD TURPIN, 29, Vieille Levée.

INDIGO de Guatemala—5 serons indigo de Guatemala, à vendre par BERNARD TURPIN, No 29, Vieille Levée.

AVIS. A VENDRE, pour cause de mauvaise santé d'un des propriétaires, UN ETABLISSEMENT de très grande valeur, situé sur la promenade Carondelet, entre les rues St-Pierre, Johnson et Prieur, pouvant servir comme moulin, à [illegible] [illegible] [illegible] POUILLY & GAGNET, [illegible] [illegible].

LES soussignés préviennent le public que le dépôt des [illegible] [illegible].

Banque des Citoyens de la Louisiane. Nlle-Orléans, 5 août 1852. A UNE assemblée de la Direction tenue ce jour, les préambule et résolutions suivantes ont été adoptées: Attendu que la mort de Christopher Adams Jr. a créé une vacance parmi les Commissaires élus le 23 avril 1850, pour mettre à exécution les clauses de l'acte intitulé: "Un acte pour venir en secours de la Banque des Citoyens" passé le 19 mars 1850; Il est résolu, qu'une assemblée des actionnaires de la dite Banque aura lieu à la maison de la Banque le 6me jour de septembre prochain, pour l'élection par les dits actionnaires, d'un Commissaire pour remplir la dite vacance. Les actionnaires sont priés de venir personnellement ou par procuration. Par ordre. HENRY PEYCHAUD, Caissier.

AUX ENTREPRENEURS DE CHEMINS DE FER. DES propositions cachetées seront reçues depuis le 1er août jusqu'au 1er lundi de septembre prochain, au bureau de la compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Jackson et du Nord, No 18 Commercial Place, pour les ouvrages et matériaux suivants, savoir: Pour couper et éclaircir le bois à partir de la ligne du chemin de fer, cent cinquante pieds de large, commençant à la Nouvelle-Orléans, sur une distance de quarante-six milles jusqu'aux terres hautes au nord de la passe Manchac. Les contracteurs feront leurs offres à raison de —— piastres par mille. La ligne sera divisée en sections d'un mille chacune, commençant à la Nouvelle-Orléans par le No 1 et se continuant dans le même ordre régulier vers le Nord. [illegible] BOIS—Des propositions seront reçues en même temps pour trente mille poutres, de dix pouces carrés et de vingt-cinq à trente pieds de long. [illegible] JAMES ROBB, président. JOHN CALHOUN, secrét. 16 juill—au 6 sep

Habitation à vendre. UNE HABITATION située dans la paroisse St-Charles, sur la rive droite du fleuve Mississipi, mesurant dix-huit arpents de face sur 80 arpents de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, [illegible] [illegible]. Pour les termes et conditions, s'adresser à M. Marigny, aux bureaux des Citoyens de la Louisiane. HY. PEYCHAUD, Caissier par intérim.

A louer—Une maison et dépendances, formant l'encoignure de rues Bourbon et Philippe, quatrième district. Pour les conditions, s'adresser à CHARLES CAVAROC, 9 aout—8 f, 30, rue Bienville.

A louer—Une partie de maison à deux étages, avec une belle cour, cuisine haute, etc., située rue Esplanade, No 77, troisième district. Pour les conditions, s'adresser à CHARLES CAVAROC, 9 aout—8 f, 30, rue Bienville.

A LOUER—Le bel établissement connu sous le nom de Bellevue Saloon, situé rue St-Claude, No 57. S'adresser à E. Filleul, avocat, rue Toulouse, No 57.

EN magasin et à vendre par le soussigné: 22 barriques vin rouge Léoville 1844; 125 barriques vin rouge ordinaire; 150 barils vin blanc; 10 quarts pipes eau-de-vie; 20 demi barriques vin blanc 1846; 100 caisses absinthe Suchard, Brunston & Co; 20 caisses kirsch; 50 caisses vin Tochay, do do; 40 caisses de 60 demi-boîtes sardines; 25 caisses champagne; 3 quarts vin Madère véritable; 160 caisses liqueurs supérieures de Champion; 1 malle mouchoirs des Indes. CHARLES CAVAROC, 9 aout, 30, rue Bienville.

Bottes, Souliers et Chapeaux. 310 caisses en débarquement des navires Allegheny, Atlantic, Memphis, Isaac et de la barque Splendid. Aussi, en magasin un grand et complet assortiment propre au commerce de la ville et de la campagne, à vendre à bas prix et à des conditions libérales, par I. HOBBS & Co., Successeurs de R. G. Hobbs, 9août, 12, rue de la Douane.

INONDATION. AVIS AUX PLANTEURS. Couvertures de E. Grenier. DE GOER & RIFFLARD—Seuls agens aux Etats-Unis, ont l'honneur de prévenir Messieurs les habitans du pays qu'ils sont constamment pourvus de ces couvertures de Grenier pour leurs nègres, de ce qu'on procure de bonne heure. [illegible] [illegible] F. ROUMIEU, 3 mai, 26, rue St-Louis.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES, Dirigée par Mlle S. S. HULL, *Rue Carondelet, 150.* LA QUATRIEME ANNÉE scolaire de ce Pensionnat et de cet Externat commencera le premier septembre prochain. Comme par le passé, on y enseignera toutes les branches d'une éducation solide et brillante en français et en anglais. [illegible] Pour de plus grands détails, on peut se procurer le prospectus de l'établissement chez M. M. Steel, Norman, rue de Camp, et V. Hébert, rue Chartres. 3août—30

Une bonne occasion. LE soussigné offre à vendre le café bien connu sous le nom de *Tontine*, situé à l'encoignure Poydras et Nouvelle-Levée. Cet établissement est surpassé par aucun autre de ce genre. Désirant entreprendre un autre genre d'affaires, c'est la seule raison qui me fait vendre. THS. K. FLANAGAN. N. B.—Si ce café n'est pas vendu avant le 10 du courant, il sera vendu ce jour là à midi. Conditions—Comptant. Pour les détails, s'adresser sur les lieux, ou à S. P. Philips, 16, Arcade Banks. 3aout—

$25 DE RECOMPENSE. PARTI MARRON, le mulâtre WILLIAM WHITE, âgé d'environ 26 ans, taille d'environ 5 pieds 4 pouces, teint clair, bégayant lorsqu'il veut parler vite. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une prison de l'Etat. PIERRE POUTZ, 3août, 93, rue Douane.

$5 de récompense SERONT donnés à quiconque logera dans une des geôles de cette ville, la griffonne nommée HARRIETTE, appartenant à Mme veuve Rabassa. Harriette est âgée d'environ 36 ans, taille ordinaire, parlant le français et l'anglais et ayant les dents longues et écartées, et se fait passer pour libre. VEUVE RABASSA. Rue des Remparts, entre St-Philippe et Ursulines.

Bois d'Acajou, Bois tourné, etc. J'AI déjà fait scier un assortiment de bois d'acajou et de cèdre. Aussi un assortiment de bois d'acajou, merisier, noyer, etc, tourné; [illegible]. Bois d'acajou, merisier, noyer, pin blanc, noyer blanc, frêne, cyprès, cèdres, etc, toujours en main et prêts à être sciés sur commande. HENRY SHERMAN, 13, rue St-Joseph, en face des [illegible]. 6 aout—3lv—1lc

EN magasin, d'importation récente—60 barriques vin de Bordeaux bon ordinaire; 12 barriques vin supérieur pour familles; 15 barriques vin de Ste Marguerite supérieur; 130 caisses vin rouge diverses marques; 75 do vermouth de Lé Reilly Pile & Co; 40 paniers huile d'olive grandes bouteilles; 30 caisses vin Muscat Frontignan; [illegible]. A vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Arthur, venant de Bordeaux, 20 barriques vin rouge bon ordinaire, à vendre par ANT. GIRAUD, 8 aout, 46, Vieille Levée.

EAU DE VIE—Les marques suivantes, à vendre en débarquement: [illegible] [illegible]. HUG. ROCHEREAU & CO, 9 aout, 17 et 19, rue St-Louis.

[illegible] P. FUENTES & CO.

EAU DE VIE—30 quarts et huitièmes de pipes [illegible], à vendre par F. LOBOIS & GRATIAA, 47, Vieille Levée.

[illegible]

Aux passagers pour Paris. LES soussignés ont l'honneur de prévenir MM. HENRY SHALLER [illegible] [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à E. GEDDES, agent, Nouvelle Orléans. S. WARING & Co. 17 juil—30, Mobile.

Bureau de la Compagnie d'Assurance mutuelle du Commerce. DES commissaires pour recevoir des propriétés foncières améliorées et situées, conformément à la charte, dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, seront reçues au bureau, No 14 Poydras, prochain. THOMAS A. ADAMS, Président. C. MARSONI, Secrétaire. 4 aout

A vendre d'ici au premier septembre prochain. NOTRE sieur U. LAROUSSINI se trouvant obligé de renoncer aux affaires, offre à vendre l'un ou l'autre de ses deux magasins, avec ou sans l'assortiment. [illegible] U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, encoignure Baronne et Poydras. 3 aout—1m

A VENDRE par le soussigné pour clore diverses consignations: 500 paniers vin de Bordeaux, 12 et 24 1/2 bouteilles; 125 barriques vin de Bordeaux, diverses qualités; 75 caisses divers vins fins de Madère, Espagne et Portugal; 40 caisses eau de vie françaises de diverses qualités; 125 paniers vin de Champagne "Cabinet, Vieux Cœur, Moët, Hart, London Club, &c, &c; 5 barils eau de vie de Mayence, de preuve; 5 barils eau de vie blanche d'Espagne; 1 poinçon vieux whiskey d'Ecosse; 3 caisses Genièvre de Hollande; 50 barils vinaigre de Bordeaux; 100 caisses fruits divers à l'eau de vie et au jus; 60 caisses sardines de Nantes, de toutes dimensions; 200 quarts de boîtes raisins secs de Malaga, parfaitement conservés en cartonnage; 10 caisses pruneaux en pots; 7 caisses de 25 liv. amandes douces écorcées; 4 do moutarde française aromatique; 6 do câpres à l'huile de toutes dimensions; 9 do des meilleures conserves Nantes, de Londres et de St-Louis. Sirops assortis, confitures, liqueurs et divers autres articles. A vendre à des prix réduits, par HENRY VALETON, 3août, 90, St Louis.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la barque Arthur, venant de Bordeaux: 100 barriques vin rouge; 10 do vin blanc; 50 barils do. CHARLES CAVAROC, 3août, 30, rue Bienville.

Tapis à des prix réduits pour du comptant. UN grand assortiment de tapis de velours, Bruxelles, Ingrain, Vénitien, etc. Prélartes et Tapis toile cirée. Aussi un assortiment de paillasses blanches et en couleur, etc. Aussi: toile cirée de 3 à 24 pieds de large, beau modèle, ombrages de fenêtres, tapis en crin, couverture de tables et de pianos, tapis d'escalier etc., à vendre au plus bas prix possible. A. BROUSSEAU & Co, 22, Chartres.

Dr. P. BLANCHARD, Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, rue Royale, No 164, au premier, entre les rues Conti et St-Louis, vis à vis la Banque de l'Etat de la Louisiane. 21mai

DR. L. DUCHAMP, chirurgien dentiste, A l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son office No 330 Chemin du Bayou. 12mai—4op

Cabinet de dentiste au prix de New-York. CHARLES E. KELLS, (de New-York), Dentiste, encoignure St-Charles et North, en face de la place Lafayette, NOUVELLE-ORLEANS, VIENT de s'établir un cabinet d'une manière permanente en cette ville. Les personnes ayant besoin des soins d'un dentiste de talent sont invitées à le visiter et à s'informer des prix de ses opérations. Les meilleures références seront données et les personnes désirant des ratteliers complets, avec toutes les améliorations récentes pourront les faire exécuter par lui à moitié prix des autres dentistes. Il garantit le travail dans tous les cas. Consultations gratis.

FERRES FRERES, No 249, rue Royale, encoignure Dumaine, Importeur de produits d'Europe, Entrepôt de comestibles en gros et en détail.

Fdo de FUENTES, J. CHALAND. FDO. DE FUENTES & CO. Négociants Commissionnaires. IMPORTATEURS DE VIN DE BORDEAUX BASE DE VIE ET DE CIGARES DE LA HAVANE, ETC. 22, Vieille-Levée.

Résidences d'été à vendre. DEUX grandes et belles propriétés situées sur la route du fleuve, à un demi mille au dessous d'Alger. F. E. SOUTHMAYD, Agence de propriétés foncières, 16, Commercial Place.

LE soussigné offre à vendre la balance de son stock à prix réduits et à long terme, pour de bon papier sur la ville, savoir: 50 paniers anisette superfine; 500 surfine; 1000 " commune; 100 caisses curaçao; 12 dito blanc; 60 " marasquin; 40 " absinthe; 75 do kirsch; 100 " liqueur fine; 100 surfine; 100 superfine; 50 " paniers guignolet; 100 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis; 10 " eau de fleurs d'oranger; 20 " peppermint; 50 do bitter; 10 " rum vert; 15 do Dantzick; 10 " crème de thé; 10 " absinthe, importation Terrain et Locoul frères Pernod; 10 barils kirsch même marque; [illegible] barils peppermint; 3 barils curaçao; 6 baril vin rouge Bordeaux; [illegible]. En magasin et à vendre par F. ROUMIEU, 26, rue St-Louis.

Richard Aldige & Co. 27, rue de Chartres, ONT reçu par les navires Halvest et Manasota, du Havre, les marchandises suivantes: Gros satin pour hommes et femmes, Fine Egyptien, Rubans, Broderies, richement satinée &c. [illegible] [illegible] [illegible].

VIN fins—Véritable vieux Chateau Margaux, en débarquement du navire Oldenburg, venant de Bordeaux: 25 caisses Chateau Margaux 1846, à vendre par FAURES & NORMAN, encoignure Royale et Douane. 28 juil

NAVIRE CLAIBORNE, de Bordeaux—102 barriques vin rouge; 40 barils vin rouge; 40 barriques vin blanc; 300 barils vin blanc. Des marques: Bouvet Jeune, Vallon Frères, Dereux & Deshais. 6 demi pipes Brandy, Pinet Castillon & Co Cognac. 35 quarts " United Proprietors. 40 octaves " Laurent & Dupont, La Rochelle, à vendre par THOMAS PINET & CO. 29, rue Conti.

Ant. E. CAVELIER. L. F. MAXENT. CAVELIER & MAXENT, *Rue Royale, No. 169.* INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses.

VINS ROUGES—Reçu par le navire Floride, de Bordeaux: 40 barriques vin rouge Pauac 1848 pour familles; 100 caisses do de C. C. La Mission 1841; 40 do do do do 1840; 25 do do do do 1844. A vendre par CAVELIER & MAXENT, 169, rue Royale.

EN débarquement de la barque Oldenburg, de Bordeaux: 50 barriques vin rouge bon ordinaire, St-Denis; 15 id do do blanc Haut-Barsac; A vendre par CAVELIER & MAXENT, 169 rue Royale.

F. JAUFFROID, MAGASIN DE VARIETES, 62, rue de Chartres, entre Bienville et Douane. FRANGES et rubans, GANTS satin et fil, VELOURS soie et dentelle, EVENTAILS riches, et peignes à toilette, PARFUMERIE et bimbeloterie, BAS et chaussettes, LAINE à broder et canevas. Et en général, tous les objets nécessaires à la coiffure. ☞ Dépôt de cuillères et fourchettes de Christofle.

Linge fait d'été, pour jeunes gens et enfants. FRANCIS FABRE & Co, 22, rue des Magasins, ONT récemment reçu un grand assortiment très complet de Linge [illegible] pour le printemps et l'été, qu'ils offrent à vendre à des conditions très raisonnables. F. FABRE & Co.

Chemises, Chemises. LES soussignés informent leurs amis qu'ils viennent de recevoir un assortiment complet de Chemises de toutes qualités. FRANCIS FABRE & Co.

CIGARES de la Havane—[illegible] D. BOSSIER & Co.

[illegible]

NOIR animal—40 barils, à vendre par S. VALLS, 72 Magasins.

ON désire engager une institutrice [illegible] [illegible].

Grand Magasin à louer pour le 1er octobre prochain. Le vaste magasin à 3 étages, No 20, rue de la Vieille Levée, ayant 125 pieds de profondeur et donnant sur la rue Chenal, sur 30 pieds de large, occupé par S. Tourné, neg. S'adresser à JOS. RIFFLARD, 21, Magasins.

A Louer. Quatre grands et beaux Appartements au 1er étage, avec balcon, No 20, rue St Louis. S'adresser au magasin au-dessous. F. ROUMIEU.

DISSOLUTION—La société Loison & Silvestre est d'un commun accord dissoute à partir de ce jour. Fred. Loison reste chargé de la liquidation et continue en son nom les mêmes affaires de commission. Nlle-Orléans, 31 juillet 1852. FRED. LOISON. L. F. SILVESTRE DE LA FERRIERE.

☞ Fred. Loison continue à la Nouvelle-Orléans les affaires de commission qui avaient été jusqu'à présent conduites par l'ancienne maison Loison & Silvestre. Nlle-Orléans, 1er août 1852. FRED LOISON.

Société. LES soussignés ont formé, à dater du 1er juillet, une société sous la raison de Lanaux & Reine, pour les affaires de commission. THEODORE LANAUX. ALCESTE REINE. 21 juil—1 m

AVIS.—Les créanciers et les débiteurs d'Auguste Vincent ROGER sont priés de se faire connaître au syndic soussigné. A. GRAILHE, 24, rue St-Louis.

Banque de l'Etat de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 31 juillet 1852. LA direction a ce jour déclaré un dividende de cinq pour cent sur les profits de cette institution pour les derniers six mois, payable aux actionnaires, ou à leurs représentants légaux, à dater du 10 août. RICHARD RELF, Caissier.

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison de KERR & POINCY, pour la transaction des affaires de farine et de commission. ROBERT KERR. ARTHUR POINCY. 2 aout—1m

EN débarquement du navire Arthur, de Bordeaux: 8 quarts vieux cognac Henry Sutton 1800; 4 barils vieux cognac do do; 10 quarts do do 1831; 12 barriques vieux vin rouge Ch. Citran, pour familles; 12 barils vin blanc Haut Sauterne; 20 caisses moutarde de Louit frère & Co., à vendre par E. TALAMON, 3 aout, 180 et 186, rue Royale.

A VENDRE par le soussigné en débarquement de l'Oldenburgh, de Bordeaux: 24 barriques vin rouge St-Estèphe; 26 do do Pauillac; 26 do do Macon; 62 barils vin blanc de J. Durantaing & Co; 5 balles bouchons pointus, à vendre par E. TALAMON, 3 aout, 182 et 186, rue Royale.

DIVERS—Vin rouge vieux et ordinaire, en caisses, barils et barriques,—Vin blanc Haut-Sauterne en barils et en caisses, marque J. Durantaing,—Huile d'olive vierge Jos. Fingand, en grandes et en demi-bouteilles,—Prunes chinoises en pots, en caisses de fantaisie,—Moutarde française de Louit frère & Co—Abricots et cerises à l'eau-de-vie,—Absinthe suisse,—Bouteilles vides,—Eau de fleurs d'oranger, en flacons ordinaires et de fantaisie,—Muscat de Frontignan,—Champagne de diverses marques,—Sardines à l'huile,—Petits pois,—Truffes du Périgord—Vermouth de Noilly et de Gautier,—Vin rouge de Cosperon et de Cortailod, en caisses de 12 bouteilles,—Fromage de Gruyère,—Eaux-de-vie françaises de diverses marques et preuves,—Bouchons pointus, longs et courts, bouchons à dame-jeannes, etc., etc., en magasin et à vendre par E. TALAMON, 3 aout, 182 et 186, rue Royale.

EN débarquement de la barque Arthur, de Bordeaux: 60 barriques vin rouge St-Emilion, Médoc, 20 do do do St Estèphe do; 20 do do St Julien do; 20 do do do Margaux do; 150 caisses de 12 bouteilles vin rouge Médoc, à vendre par V. & E. MAIGNAN, 25 et 27, St Louis.

A VENDRE en débarquement de la barque Arthur, meubles entre les deux marchés: 75 barriques vin rouge bon ordinaire pour familles, 20 barriques vin rouge supérieur, à vendre par BOYER FRERES, Enc. Moreau et Mandeville, 3e district.

EN débarquement du navire Floride, de Bordeaux, 62 barriques vin rouge pour famille, à vendre par P. BOYER FRERES, Encoignure Moreau et Mandeville 3e district.

MAQUEREAUX—300 barils maquereaux, en débarquement du navire Europa, à vendre par AVET BROTHER, 12 jt, Encoignure Bienville et Vieille Levée.

BIERE ECOSSAISE de qualité supérieure, en quarts et pintes, récemment reçue et à vendre par J. Y. DE EGANA, 15juil, 47, Bienville.

EN débarquement par Cornelia et Adelia Gray: 250 balles tabac en feuille. 15 do papier pour cigarettes, véritable Los Perillas. 15 barils pâte à écrire. 200 sacs café supérieur de la Havane. Chocolat véritable Espagnol. 50,000 cigares de la marque El Dorado, à vendre par V. QUADRAS & Co, No 16, rue de la Douane.

Bandages de Paris. NOUVELLEMENT reçu, un grand assortiment de Bandages fins de Barat et autres fabricants renommés à Paris. P. F. DUCOMGE, 12juil, 26, rue de Chartres.

J. P. LASSERE, Coutelier, Rue Condé, en face la rue Madison, No 33. FABRIQUE de BANDAGES-HERNIERES, garantis à des prix modérés. Il fabrique aussi tout ce qui a rapport à sa profession. 12 juil—30

EN débarquement de la barque Oldenburg, venant de Bordeaux—40 barriques vin rouge pour familles. 12 barriques vin blanc Haut Sauterne. 50 barils do. A vendre par E. DECHAMPS, 24 juil, 67, rue Condé.

PAPIER PEINT. VICTOR HEBERT & Cie. 149, rue de Chartres. EN DEBALLAGE, à vendre en gros et en détail: 26 caisses Papier peint, commun, demi-fin, fin, doré et velouté, Bordures, etc., etc., Imitation de marbre, papier imitation satin, à châssis, devants de cheminée, éventails, etc, etc. Bordures. Imitation, veloutées, dorées, de toutes largeurs. 13 juillet.

LIVRES REÇUS PAR VICTOR HEBERT & Cie., 149, rue de Chartres. HISTOIRE De la vie politique et privée de LOUIS-PHILIPPE, PAR ALEXANDRE DUMAS. Paul Féval—Les Amours de Paris. [illegible]—Vie de Bohême. [illegible]—Traité de l'Analyse indéterminée. [illegible]—Histoire de la Franc-Maçonnerie. [illegible]—Pharmacopée, 3 vol. [illegible], 2 vol. [illegible]—Abrégé de Littérature. [illegible]—L'Eglise au moyen-âge. 22jt

VICTOR HEBERT & Cie., 149, rue de Chartres. REÇU par le navire Niagara, du Havre: *Jeu de Derby*. STEEPLE CHASSE, nouveau jeu récréatif pour famille. *Cuisinière de la ville et de la campagne*, ou nouvelle cuisine économique, ouvrage nouveau et complet, 1 fort volume. Alphabets et chiffres en zinc découpé, à très bon marché. Caniques (billes) en cristal. Portefeuilles assortis. Papier affiches diverses couleurs. Registres et copies de lettres, français, de toutes dimensions. Or en livret, pour doreurs. 22 jt

VICTOR HEBERT & Co. 149, RUE DE CHARTRES. EDUCATION. PAR le navire Brunswick—Cahiers d'une Elève de St. Denis. Lévi—Cours de littérature, " Esquisses historiques, " Enigmes do. OUVRAGES DIVERS—de: Noel et Chapsal; Letellier, Lhomond, Gauthier, l'Abbé Brioux, Lamé Fleury, &c. &c. 12 juillet

CAUSE D'INCENDIE. Grande réduction de prix. A. BARRAUD, 49, Chartres, entre Bienville et Douane. INFORME ses nombreux amis et le public en général que par suite de l'incendie qui a eu lieu chez lui, il vendra, à partir de lundi 1er mai courant, toutes les marchandises de son beau stock à des prix excessivement réduits.

Reçu par le navire Jersey et aussi à vendre à très bas prix, une très forte partie gants de tous genres, pour dames, hommes et enfants. Etant à la veille de partir pour France, il prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler leur compte. 10 avril

A VENDRE EN MAGASIN—400 caisses eau de fleurs d'oranger, grand modèle; 25 caisses absinthe Suchard & Co; 20 do fruits à l'eau de vie; 20 do cerises do; 15 do sardines 1/2 et 1/4 de boîtes; Cognac, &c, à vendre par JOHN CLAUZURE, 11ju, 164, rue Royale.

INDIGO—10 serons Guatemala, en débarquement du P. Soulé, à vendre par S. DE VISSER & Co, 13 juil, 28, Vieille Levée.

EAU-DE-VIE—75 colis en débarquement du navire Arthur. R. CARRIAC & Co, 21 juil, 28 Vieille Levée.

CHANGE sur Londres et Glasgow—A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co., 24 juil, 9, rue Jefferson.

Marchandises pour le marché Mexicain. LASTING en couleur, alpaca et mérinos noir, [illegible]. A vendre par O. E. GRAHAM, 21juil, 94, Gravier.

EN débarquement de la barque Oldenburg, de Bordeaux: 15 barriques vin rouge; 15 barils Sauterne; [illegible] Blanquet, à vendre sur la Levée en face [illegible] H. VALETON, 25, Tchoupitoulas.

LES soussignés informent leurs amis et le public que [illegible] [illegible] J. B. DUCRET, 14, rue St-Louis.

[illegible] O. VALETON, 25, Tchoupitoulas.

[illegible] O. VALETON, 25, Tchoupitoulas.

[illegible] O. VALETON, 25, Tchoupitoulas.

LIQUIDATION

Grands sacrifices.

$250,000 DE MARCHANDISES SECHES EN LIQUIDATION, PAR M. R. Haggerty & Frere. *No 56 rue du Canal et No 8 rue Royale.*

☞ S'étant décidés à se retirer des affaires offrent leurs marchandises, tout récemment importées, évaluées à plus de $250,000, au prix coûtant, et beaucoup d'articles même au-dessous du prix de vente.

Etant positivement obligés de vendre toutes ces marchandises immédiatement, n'ayant que quelques mois pour vendre tout le stock, nous offrirons toutes les marchandises suivantes à de très grands sacrifices.

Nous prions aussi particulièrement nos anciennes pratiques de vouloir bien venir nous voir afin de faire de bons marchés, préférant leur accorder cet avantage-là qu'à toutes autres personnes, puisqu'il faut que nos marchandises soient vendues au véritable prix coûtant.

LISTE DES ARTICLES. *Nous avons maintenant en magasin:*
5,000 pièces Toile d'Irlande;
600 pièces Toile à drap 12-4;
10,000 pièces Guvrés(?);
2,000 pièces Serviettes damassées;
6,000 pièces Nappes damassées;
2,000 Damassé en pièces;
5,000 Services de toilette;
300 pièces Pinafore(?);
4,000 pièces Bretagne;
2,000 pièces Estopilles;
1,000 pièces Toile de Paris;
1,000 pièces Toile de Courtray;
500 pièces Mousseline blanche;
400 pièces Mousseline écru;
300 pièces Coton blanc;
1,000 pièces Toile d'habitation;
500 pièces pour rideaux de galerie.
25,000 DOUZAINES BAS ANGLAIS. *Formant le plus bel assortiment qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans.*
200,000 mètres BAREGES derniers nouveautés
300,000 mètres Jaconat à 20 et 25 cts la yarde;
100,000 yardes Jaconat à 15 cts la yarde;
100,000 yardes Organdis riches.
NOTRE STOCK DE SOIERIES NOIRES ET EN COULEURS EST INCOMPARABLE, AYANT ACHETE PLUS DE $50,000 DE CE SEUL ARTICLE; NOUS OFFRONS LA BALANCE AUX PLUS GRANDS SACRIFICES.
$25,000 de Marchandises anciennes, étant sans exception le plus bel assortiment qui ait jamais été offert pour les marchands du Sud. Satin damassé, Damassé laine, Damassé coton, Jaconats et percales, Welsworth et Mull, Dentelles Valenciennes, Bruxelles et Lille. Dentelles noires 3/4. 4 caisses Dentelles noires, à garnitures.
Maintenant vendues à la moitié de la valeur réelle.
20,000 douzaines mouchoirs batiste fil.
160,000 Parasols.
230 Châles crêpe de Chine très riches.
1600 Châles noirs et couleur.
300 Châles dentelles, noirs et blancs.
1200 Mantilles dentelles, noires.
2200 Mantilles en mousseline.
1000 Mantilles mousseline brodée.
6000 Pèlerines en mousseline et en dentelle.
A moitié de leur valeur. Bombazine, Mantelines, Alpacas, Mousseline de laine, Mérinos, Challis, Barège de laine, Drap, Satin Velours, &c. Barpeur(?), dite damassé, Batiste d'Ecosse, Guinghams, Cotonnades françaises, Cotonnades anglaises, 5000 paires Couvertures blanches, rouges et vertes. 20 balles Mackinaw, de 34 paires Couvertures françaises 14 paires, extra fines. Indiennes françaises. Indiennes anglaises. Toujours avec un assortiment dans lequel il serait impossible de trouver le pareil dans aucune autre maison en ville. Il faut que le tout soit vendu immédiatement sans avoir égard au prix coûtant. Les marchandises seront vendues au comptant et le magasin fermera incessamment pour l'année.

MARCHANDISES NOUVELLES! Récemment reçues par le steamer Wm. Penn, par SIMPSON, 50, rue Canal. UN chargement considérable de belles marchandises a été, achetées dans le mois d'avril, et à un prix tellement minime qu'il est à même de les offrir à ses pratiques à VINGT-CINQ POUR CENT au-dessous des prix habituels. Au nombre de ces marchandises se trouvent: 1000 pièces Batistes à carreaux, depuis 10 CENTS et au-dessus. 500 pièces Guinghams à 12 1/2 et 15 cents. Foulards cols très élégants à 50 cents. JACONATS, Linons et Indiennes, nouveau genre. Mantilles en dentelle, brodées et dentelle, Robes, etc. Bonnets roses, bleus et blancs, et Mousselines pour mousquetaires. Mouchoirs garnis en dentelle; bandes brodées crêpe nuir, crêpe damassé, linge de table damassé et autres, coutil fil, mousseline de laine et lin, bas, parapluies, etc. Tous ces articles, ainsi qu'un grand assortiment de Marchandises Sèches. POUR HABITATION, MENAGE, et de Nouveautés. ☞ Seront vendus aux bas prix habituels chez SIMPSON, 50, RUE CANAL.

Banque d'Echange, 28, rue du Camp. TRAITES à vue et à terme, sur New-York, Philadelphie, Baltimore, Boston, Cincinnati, Louisville, St Louis, Wheeling, Mobile, Charleston, Augusta, Savannah, San Francisco. On recevra des dépôts, et quand le montant de ces dépôts, à une date quelconque, aura atteint $1,000, on paiera six pour cent d'intérêt pour tout ce qui aura été ainsi déposé sur la base d'un an. HORACE BEAN & Co, Directeurs.

AVIS—Madame Veuve John Poultney ayant en son domicile dans l'Etat du Mississipi et y résidant avec elle, une Mulâtre [illegible] [illegible] POULTNEY. 31 juil

COLLEGE DE LA LOUISIANE, Rue Dauphine, entre Hôpital et Ursulines. LES CLASSES D'ANGLAIS, de sténographie, de français et d'écriture ont lieu pendant les vacances depuis huit heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi. [illegible] [illegible] 28 juil—1m

COLLEGE ST-XAVIER. CETTE institution située à Cincinnati (Ohio) sera r'ouverte le premier lundi de septembre prochain. [illegible] Pour les détails et les conditions s'adresser au Rév. J. Boudreaux, encoignure Commune et Baronne. A. H. KERNION, Agent, 30 juil—1m, 47, Bienville.

Avis aux Familles. MME DESBAYAUX a l'honneur de prévenir les familles que, depuis le 15 juin, elle a ouvert, à la Pointe-Chatou, une MAISON D'EDUCATION pour les Demoiselles, comme succursale de son établissement principal en ville. La direction, les études en anglais et en français, ainsi que l'enseignement musical, seront les mêmes dans les deux maisons, et les élèves pourront, au gré des familles, passer sans inconvénient de l'une à l'autre. N. B.—Il est bien entendu que l'établissement en ville reste ouvert tout l'été, sans interruption, pour les pensionnaires et les externes. Mme Desbayaux, [illegible] [illegible]. 24 jt

INSTITUTION DE FREEHOLD. UNE EXCELLENTE PENSION POUR LES GARÇONS, à Freehold, comté de Monmouth, New-Jersey, [illegible] OLIVER R. WILLIS, A. M. Principal. 12 juillet—1m

GRAINES. Un assortiment frais de graines d'oranger, à notre magasin de graines, 33 rue du Canal, et 130, St Charles. GAY & NELSON, 29 juil—30, grainetiers fleuristes &c.

EN débarquement du navire l'Armide, venant de Bordeaux, 40 barriques vin St-Julien, 12 barriques vin blanc Haut Sauterne, à vendre par E. DECHAMPS, 15 juil, 67, rue Condé.

PEAUX—1,000 peaux en débarquement du brick Tehuantepec, à vendre par FDO. DE FUENTES & CO., 20 juil, 22, Vieille Levée.

CHAUX—6000 barils chaux fraîche et 415 barils en débarquement du steamer Orleans, en très bon ordre et en grande boite, à vendre par F. S. BOSSENAZ, 8 juin, [illegible].

EN débarquement du navire Oldenburg, de Bordeaux—[illegible] vin rouge St-Emilion, 10 do de St Julien, 10 do de Cantenac, [illegible] à vendre par FERRES FRERES, 27 juil, 247 et 249, rue Royale & Dumaine.

LIBRAIRIE FRANÇAISE, 62, rue Chartres. Bonne occasion pour les personnes qui vont à la campagne. Un lot d'ouvrages de [illegible] [illegible] A. PAVA & CO, 22, rue de Chartres, entre Bienville et Douane.

Banque du Peuple. [illegible]

[illegible]

INDIGO de Guatemala—[illegible] J. GOBEAU, encoignure Royale et St-Philippe.